



## Actions d'un huissier pour surendettement

Par **kimelise**, le **07/02/2009** à **03:54**

Dans un mois je passe devant le jex pour statuer de la recevabilité d'un surendettement, j'avais oublié de le renouveler à temps.

Mes créanciers ont saisi des huissiers pour le recouvrement des créances. Quels sont leur pouvoir, leur délai d'action pour saisir le tribunal d'instance, y aura-t-il conciliation devant ce tribunal, peuvent-ils saisir mes comptes et autres objets sans jugement, dois-je répondre à leur injonction ou faire le mort en attendant le Jex du surendettement. Peuvent-ils m'assigner à payer sans lettre recommandée, ont-ils le droit de se présenter au domicile et demander justificatifs de revenus et charges ? Quelles conséquences si je n'ouvre pas ? Quelle est la valeur juridique de leur lettre simple ? Suis-je obligé de répondre au courrier ? Merci pour la réponse. Quel stress

Par **jeetendra**, le **07/02/2009** à **11:54**

bonjour, regardez sur ce site le blog des huissiers et débiteurs, il y a des explications à ce sujet, cordialement